

Méthode de la dissertation juridique

La dissertation est sans doute des épreuves juridiques la plus classique, mais également la plus dangereuse. Son intérêt réside dans la part qu'elle laisse à la personnalité de l'étudiant qui va trouver ici un moyen de s'exprimer qu'il ne trouvera pas dans d'autres épreuves plus encadrées. Cette liberté constitue toutefois le risque majeur de l'exercice dans la mesure où la brièveté de l'énoncé entraîne un fort risque de hors sujet.

Pour parvenir à concilier originalité et sécurité, on respectera deux étapes :

- d'une part la définition d'une véritable problématique, fidèle au sujet proposé ;
- d'autre part des développements que l'on consacrerait exclusivement au traitement de la problématique définie.

I. DÉFINITION DE LA PROBLÉMATIQUE

La problématique est en quelque sorte la "griffe" de la dissertation. C'est elle qui montrera au correcteur que le candidat s'est approprié le sujet, qu'il a intégré et traité selon ses propres capacités. On peut distinguer deux hypothèses, selon que la problématique est clairement posée par le sujet (A) ou qu'elle n'apparaît pas dans l'énoncé du sujet (B).

A. Problématique contenue clairement dans l'énoncé :

C'est l'hypothèse la plus sécurisante car la difficulté résidera alors plus dans le traitement de la problématique que dans la forme prise par la question posée destinée à permettre aux étudiants de s'exprimer.

Ex: "Peut-on dire qu'à l'époque moderne le droit traite le salarié comme un incapable majeur ?".

La difficulté résidera alors dans le décodage de la question et non dans la mise en place d'une problématique personnelle. On se demandera si le haut degré de protection du salarié n'a pas pour effet de le déresponsabiliser en le surprotégeant, et, partant, d'arriver à un résultat inverse du résultat escompté.

Pour bien analyser les termes du sujet proposé, on aura recours à la technique des synonymes et des contraires. On établira ainsi une approche positive et négative du sujet.

B. Problématique absente de l'énoncé :

Quand le sujet proposé ne se présente pas sous la forme d'une question, ou que la question posée l'est d'une manière non juridique, il faut établir soi-même une problématique.

Ex : "La protection du salarié en droit contemporain"

Pour définir sa propre problématique, il faut au préalable se livrer à une analyse minutieuse des termes du sujet pour en extraire la moindre parcelle d'idée générale.

Ex précédent : le sujet repose sur l'idée de *protection*.

Après avoir identifié le ou les termes fondamentaux du sujet, on va rechercher dans le cours ou les manuels les lignes de force habituelles, les problématiques classiques de la matière. On a toutes les chances de trouver sous l'apparente banalité d'un exposé une arrière-pensée :

même ex : si le titulaire du cours trouve qu'on a été trop loin dans la protection et qu'il convient de redonner un peu d'autonomie aux parties contractantes, on pourra articuler sa réponse autour de l'idée d'effet pervers de la protection moderne et sur le nécessaire changement de cap à opérer.

Mais il se peut qu'on ne trouve nulle part trace d'une problématique dans le domaine concerné par le sujet. Il faut alors procéder en deux temps. Dans un premier temps, on va faire le point techniquement sur le sujet proposé en cherchant à déterminer comment présenter le plus clairement et le plus pédagogiquement possible les éléments répertoriés ; les divisions partageront alors le champ d'investigation en zones.

ex : on distinguera la protection par le juge de la protection par la loi, ou la protection en dehors du contrat de la protection contractuelle proprement dit.

Dans un second temps, on va établir des mises en relation, des comparaisons, des oppositions entre les éléments présentés, toujours selon la méthode des synonymes et des contraires. Le but de l'opération est alors de trouver dans l'ensemble un paradoxe, une ambiguïté qui caractérise la matière, qui permettra à chaque élément de trouver sa place.

même ex : le paradoxe de la protection du salarié réside dans le fait, par exemple, qu'on soit obligé de le protéger contre lui-même plus que contre les employeurs.

Cette deuxième étape est la plus difficile dans l'établissement de la problématique car elle peut conduire au hors sujet. Si on ne parvient pas à trouver une idée qui permette ensuite d'articuler un plan en deux parties (voire trois), il vaut mieux se limiter à une présentation pédagogique des éléments rassemblés sur le sujet, plutôt que de se lancer

dans des développements hasardeux. On procédera alors à une présentation de la question faute d'être parvenu à une véritable démonstration. Mais seulement en cas de panne sèche !

II. TRAITEMENT DE LA PROBLÉMATIQUE

Après avoir défini un thème d'interrogation, il convient de construire une réponse personnelle et complète. Il faudra d'abord se rappeler quelques principes élémentaires pour avancer dans sa démonstration. On établira enfin les règles de plan à respecter pour donner à son exposé la tenue suffisante pour satisfaire le correcteur.

A. Sur le fond :

Il n'y a ici aucune recette miracle car on pourra trouver autant de raisonnements que de problématiques et d'étudiants pour les traiter. On peut simplement rappeler quelques règles de bon sens :

- Etre pédagogique : il ne s'agit pas de prendre le correcteur pour un imbécile, mais de toujours se dire que ce qu'on a à démontrer est compliqué et qu'il faut l'expliquer clairement sous peine de faire fuir le lecteur. Toute idée doit donc être totalement justifiée, même ce qui peut paraître le plus évident.

Ex : si on parle de salarié, il faudra en donner une définition, tout comme si on parle d'incapable, de représentation, de protection, etc.

Il ne faudra négliger aucune étape du raisonnement, sans pour autant sombrer dans l'infantilisme. On ne rappellera donc que les éléments nécessaires au traitement de la problématique envisagée, en limitant les incidentes et les parenthèses qui viennent obscurcir le discours.

- Etre exhaustif : il ne faut jamais rien laisser au hasard. Tout doit être vérifié, authentifié, soutenu par des arguments de bon sens et admis généralement, tout doit être recoupé, de manière à n'oublier aucun élément important et à n'affirmer aucune énormité. Il ne s'agit pas de se disperser en courant trop de lièvres à la fois, mais il ne faut jamais négliger une piste entrevue, sans l'avoir explorée, quitte à l'abandonner, mais en sachant pourquoi et en s'en justifiant. Il faut toujours pousser son raisonnement jusque dans ses derniers retranchements, en recherchant toujours le pourquoi et le comment. Il n'y a que lorsqu'on s'est posé ces deux questions qu'on peut envisager de passer à l'étape suivante, en n'ayant négligé aucune dimension sociologique, politique, économique ou philosophique.

B. Sur la forme :

La recherche du plan ne doit jamais être l'obsession quand on réfléchit à la réalisation d'une dissertation. Si on commence par chercher un plan "à l'instinct", on est alors sûr de passer à côté d'une partie du sujet, car la vérité se trouve généralement au-delà des premières impressions.

Si on a bien respecté la démarche jusqu'à présent, la division du plan en deux parties doit apparaître naturellement lors de la résolution de la problématique. Souvent, la difficulté apparaît lors de la recherche des sous-parties. Pour parvenir à un équilibre général du plan, en deux parties divisées en paragraphes, on peut (on doit) respecter la structure classique de présentation : contexte + thèse + antithèse + synthèse.

Cette division en quatre paragraphes coupe le développement en deux autour de la distinction entre la thèse et l'antithèse. Le paragraphe le plus important de la dissertation est donc le troisième consacré à l'antithèse, car c'est celui où l'on va présenter l'analyse la plus fine de la réponse, puisque l'antithèse amène un degré de finesse dans l'analyse que la thèse n'avait pas permis. La structure classique donnera donc :

I. Affirmation d'une position

A. Raisons de cette affirmation (le contexte)

B. Exposé de l'idée défendue proprement dite (la thèse)

II. Évolution dans la position initiale (tempéraments, atténuations, changement de perspective, etc...)

A. Arguments affinant la position (l'antithèse)

B. Perspectives ouvertes par la progression (synthèse)

- Le contexte : il permet de justifier la position initialement soutenue. On justifie généralement la thèse positivement (IA1) et négativement (IA2), en faisant référence au passé, aux traditions françaises ou étrangères. Souvent cette première partie permet de rappeler la thèse écartée en formulant les principales critiques qui ont cours.
- La thèse : cette partie est essentielle car on va y caractériser les arguments qui justifient la position. On va donc y présenter la thèse sous toutes ses coutures, trouver des appuis dans les textes, la doctrine ou la jurisprudence (IB1) et indiquer en quoi la solution est satisfaisante (en droit, en équité) (IB2). Cette partie est destinée à présenter l'aspect positif de cette position, de ne retenir que ce qui sert à sa démonstration. Sans faire preuve d'ingénuité, on devra ignorer les critiques pour présenter un tableau volontairement flatteur de cette position, quitte à le faire avec un peu de naïveté. Pour éviter de laisser penser

qu'on est totalement aveugle et qu'on ignore les limites de sa propre affirmation, on utilisera "on" ou "certains auteurs", le conditionnelle plutôt que l'indicatif, de manière à bien indiquer au correcteur qu'on rapporte ici les arguments des défenseurs de cette thèse, mais qu'on s'en démarque dans la mise en œuvre.

- L'antithèse : l'antithèse vient naturellement trouver sa place après la thèse, puisqu'on a volontairement dressé un tableau idyllique de la thèse et qu'on a, par là même, ignoré les critiques les plus criantes. Le ton volontairement partial de la thèse doit provoquer chez le lecteur un sentiment de frustration intellectuelle que l'antithèse viendra supprimer en comblant le vide volontairement provoqué. On commencera donc par montrer les limites de la thèse (IIA1), en commençant par les plus évidentes, et en allant vers les plus fines (on prendra soin d'illustrer ses propos avec de la doctrine et de la jurisprudence choisie). On donnera ensuite une vision plus réaliste de la position à tenir sur le sujet, qui montrera au correcteur qu'on n'a pas été dupe des exagérations de la thèse (IIA2).
- La synthèse : elle permet de déboucher sur de nouveaux horizons, de faire un bilan des arguments avancés et de tirer les leçons de l'une et l'autre position (IIB1). On en profitera également pour élargir en intégrant d'autres éléments concernant indirectement le sujet (IIB2). Elle rend en principe inutile la conclusion, qui n'est toutefois pas interdite.

BILAN	I. Premier degré de la réflexion
	A. Contexte de l'affirmation
	1. Solutions traditionnelles
	2. Critiques des solutions écartées
	B. Exposé de l'affirmation
	1. Présentation
	2. Conséquences
	II. Second degré de la réflexion
	A. Antithèse
	1. Critiques de la thèse
	2. Exposé de l'antithèse
	B. Synthèse
	1. Bilan et limites de l'antithèse
	2. Élargissement sur d'autres domaines

NE PAS OUBLIER :

- LES CHAPEAUX sous chaque paragraphe et sous chaque partie (on doit donc trouver six chapeaux). Il faut signaler que chaque chapeau doit se contenter d'annoncer en une ou deux phrases le contenu de la partie traitée, même si le chapeau entre le "I" et le "II" peut être un peu plus long pour bien amener la rupture avec la thèse.

- LES TITRES DOIVENT ETRE SOIGNÉS : En premier lieu, on ne doit pas trouver de phrase, c'est-à-dire aucun verbe conjugué. Ensuite, les titres doivent être les plus concis possibles, à condition que cela ne nuise pas à leur précision. Il faut en effet que le titre reproduise fidèlement le contenu de tout le paragraphe, et pas seulement du premier sous-paragraphe. Il vaut mieux préférer un titre générique précis qu'une phrase choc ne correspondant pas à la réalité du paragraphe.

Les titres doivent comporter deux éléments. Ils doivent indiquer de *quoi* l'on traite dans la partie concernée, et ce que l'on va en dire.

En dernier lieu il faut signaler que les titres doivent dans la mesure du possible se répondre en écho, de manière à créer un effet de symétrie et de balancement. Le summum étant que les titres ne diffèrent que d'un terme, qui fasse toute la différence entre les deux parties, et que les deux termes qui divergent riment.

Ex : "La femme en droit de la famille »

I. Une conception (de quoi je traite) réductrice (ce que j'en dis) de la place de la femme dans le couple

II. Une conception révélatrice de la place de la femme dans la société

Ex : "La protection du salarié"

I. Le salarié protégé

II. Le salarié surprotégé

Ex : "Le rôle du juge dans l'interprétation de la loi"

I. Le juge au service de la loi

II. La loi au service du juge

Etc.